

Image not found or type unknown



Divorce demandé par madame

Par **Igreoire**, le **25/03/2009** à **17:15**

Monsieur est convoqué à la conciliation :rnest il obligé d'y aller dans la mesure où il veut
efuser le divorcerndans ce cas, peut il directement écrire au jaf qu'il ne se rendra pas à cette
convocationrndans la négative, est il obligé de prendre un avocat dès maintenantrnde plus,
peut il demandé qu'un médiateur soit nommé pour discuter avec madame afin d'essayer de
mesurer les conséquences d'un tel acte après "à années de mariagernmerci